

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2022

Le deux mars deux mille vingt deux à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc OXIBAR, Maire.

Étaient présents : Michel LASSERRE, Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ, Corinne LAGRAVE, Véronique MARTIN, Didier CAZENAVE-LARROCHE, Jean-Michel DUTOYA, Jean-Patrick CAZENAVE, Stéphanie PERNA, Nathalie VINCENZI, Clara SALLE, Olivier BRIZION.

Absents excusés : Jean-Pierre ARRIUBERGÉ, Laure LABORDE, Denis MIQUEU.

Secrétaire de Séance : Corinne LAGRAVE

Date de la convocation : 24/02/2022 – Date d'affichage : 24/02/2022

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire informe l'assemblée du retrait d'un point de l'ordre du jour, à savoir : 2022_02_15 – Servitude de passage

Ordre du jour :

- **COMMUNE**
 - 2022-02-01-Approbation du compte de gestion 2021.
 - 2022-02-02-Vote du compte administratif 2021.
 - 2022-02-03-Affectation du résultat 2021.
- **ASSAINISSEMENT**
 - 2022-02-04-Approbation du compte de gestion 2021.
 - 2022-02-05-Vote du compte administratif 2021.
 - 2022-02-06-Affectation du résultat 2021.
- **LOTISSEMENT CAMOUS**
 - 2022-02-07-Approbation du compte de gestion 2021.
 - 2022-02-08-Vote du compte administratif 2021.
- **LOTISSEMENT BELLEVUE**
 - 2022-02-09-Approbation du compte de gestion 2021.
 - 2022-02-10-Vote du compte administratif 2021.
- **LOTISSEMENT CASTERA**
 - 2022-02-11-Approbation du compte de gestion 2021.
 - 2022-02-12-Vote du compte administratif 2021.
- 2022-02-13-SDEPA_FACEAB_extension souterraine.
- 2022-02-14-SDEPA_Geniecivil_communication électronique.
- 2022-02-15-Convention de mise à disposition d'un local communal à la Poste.
- 2022-02-16- Achat d'un terrain par l'entreprise TEREKA – modification de la surface.
- 2022-02-17-Détermination du prix de vente des billets pour le concert de Nadau.

Communication du maire :

- Compte rendu de la réunion avec La Poste.
- Compte rendu réunion CAUE.
- Problématique au city-stade : renforcement du pare-ballon.
- Création de l'identité visuelle de la commune.
- Point sur l'organisation du Concert de Nadau.
- Course la Passem.
- Proposition de la société de chasse d'organiser une journée citoyenne.

Questions diverses

Objet : Commune – Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

Le Conseil Municipal,

- **DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Commune – Vote du compte administratif 2021

M. le Maire a quitté la séance.

M. Michel LASSERRE présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 de la Commune établi par M. Marc OXIBAR, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	869 743,69
	Réalisées :	524 803,89
	Reste à réaliser :	66 300,00

Recettes	Prévues :	869 743,69
	Réalisées :	490 034,44
	Reste à réaliser :	9 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	1 338 400,00
	Réalisées :	975 221,43

Recettes	Prévues :	1 338 400,00
	Réalisées :	1 439 002,48

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 34 769,45
Fonctionnement :	+ 463 781,05
Résultat global :	+ 429 011,60

Objet : Commune – Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	320 663,57
- un excédent reporté de :	143 117,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	463 781,05

- un déficit d'investissement de :	34 769,45
- un déficit des restes à réaliser de :	57 300,00
Soit un besoin de financement de :	92 069,45

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	463 781,05
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	309 187,37
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	154 593,68
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	34 769,45

Objet : Assainissement – Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

Le Conseil Municipal,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Assainissement – Vote du compte administratif 2021

M. le Maire a quitté la séance.

M. Michel LASSERRE présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du service assainissement établi par M. Marc OXIBAR, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	435 543,19
	Réalisées :	50 801,40
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévues :	435 543,19
	Réalisées :	389 866,19
	Reste à réaliser :	27 600,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	104 755,37
	Réalisées :	74 380,38

Recettes	Prévues :	104 755,37
	Réalisées :	106 450,60

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 339 064,79
Fonctionnement :	+ 32 070,22
Résultat global :	+ 371 135,01

Objet : Assainissement – Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	93,85
- un excédent reporté de :	31 976,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	32 070,22
- un excédent d'investissement de :	339 064,79
- un excédent des restes à réaliser de :	27 600,00
Soit un excédent de financement de :	366 664,79

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	32 070,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	32 070,22
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	339 064,79

Objet : Lotissement CAMOUS– Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

Le Conseil Municipal,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe du lotissement Camous dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Lotissement Camous - Vote du compte administratif 2021

M. le Maire a quitté la séance.

M. Michel LASSERRE présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du Lotissement Camous établi par M. Marc OXIBAR, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	184 593,50
	Réalisées :	184 593,50
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévues :	184 593,50
	Réalisées :	92 296,75
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	285 862,61
	Réalisées :	92 296,75
Recettes	Prévues :	280 013,57
	Réalisées :	233 162,61

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 92 296,75
Fonctionnement :	+ 140 865,86
Résultat global :	+ 48 569,11

Objet : Lotissement BELLEVUE– Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

Le Conseil Municipal,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe du lotissement Bellevue dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Lotissement BELLEVUE - Vote du compte administratif 2021

M. le Maire a quitté la séance.

M. Michel LASSERRE présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du Lotissement Bellevue établi par M. Marc OXIBAR, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	109 408,96
	Réalisées :	53 307,79
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévues :	109 408,96
	Réalisées :	52 204,48
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	124 258,76
	Réalisées :	53 304,48

Recettes	Prévues :	225 196,46
	Réalisées :	53 307,79

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 53 307,79
Fonctionnement :	+ 15 242,59
Résultat global :	- 38 065,20

Objet : Lotissement CASTERA– Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,
Le Conseil Municipal,
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe du lotissement Castéra dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Lotissement CASTERA - Vote du compte administratif 2021

M. le Maire a quitté la séance.

M. Michel LASSERRE présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du Lotissement Castéra établi par M. Marc OXIBAR, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	460 057,00
	Réalisées :	189 169,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	460 057,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	460 057,00
	Réalisées :	189 169,37
Recettes	Prévues :	460 057,00
	Réalisées :	189 169,37

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 189 169,37
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	- 189 169,37

Objet : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2021 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 21EX144

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation propriété ARRIUBERGE Christophe.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit:

- montant des travaux T.T.C	23 634,12 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 363,41 €
- actes notariés	1 035,00 €
- frais de gestion du SDEPA	984,76 €
TOTAL	28 017,29 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	13 600,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	4 332,92 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	9 099,61 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	984,76 €
TOTAL	28 017,29 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Objet : Electrification rurale – Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2021 » Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 21TE143

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **GC lié au 21EX144**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux T.T.C 2 591,36 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 259,14 €
 - frais de gestion du SDEPA 107,97 €
 - TOTAL** **2 958,47 €**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 2 850,50 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 107,97 €
- TOTAL** **2 958,47 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Objet : Convention de mise à disposition d'un local communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande formulée par LA POSTE de mise à disposition d'un local communal.

En effet, dans le cadre d'une réorganisation interne, La Poste est à la recherche d'une solution qui permette d'accueillir ses facteurs lors de leur pause méridienne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à disposition de la petite salle de réunion de la Maison des Associations aux agents de la poste de 12h00 à 13h30 du lundi au samedi inclus, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation fixée à la somme de 300 euros par an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **APPROUVE** la mise à disposition, de la petite salle de réunion de la Maison des Associations aux agents de La Poste pour effectuer leur pause méridienne.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe à la délibération.

Objet : Vente COMMUNE/TEREGA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a accepté de vendre à l'entreprise TEREGA une parcelle de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée section D 2015 pour une superficie de 340 m².

Il précise que cette acquisition vise :

- d'une part à régulariser la situation actuelle en permettant à l'entreprise TEREGA d'être propriétaire du terrain sur lequel sont déjà implantées des installations,
- d'autre part à permettre à l'entreprise TEREGA d'acquérir la superficie nécessaire à l'implantation d'un nouveau poste de livraison GRDF.

Suite au bornage du terrain dans le cadre du projet de division, la partie à prélever sur la parcelle cadastrée section D 2015 est d'une surface de 346 m².

Monsieur le Maire propose donc de modifier la délibération en ce sens.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** de vendre à l'entreprise TEREGA une parcelle de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée section D 2015 pour une superficie d'environ 346 m²,
 - **FIXE** le prix des terrains situés à 5 € le m²,
 - **PRECISE** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.
-

Objet : Détermination du prix de vente des billets pour le concert de Nadau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune organise un concert du Groupe Nadau, avec la participation des associations communales, le samedi 11 juin 2022.

Dans le cadre de cet évènement, la commune sera responsable de l'organisation administrative et technique de la manifestation, assumera les dépenses et encaissera les recettes liées à la billetterie.

Pour se faire, une régie d'avances et de recettes a été créée par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 juin 2020 et un régisseur titulaire ainsi qu'un régisseur suppléant ont été nommés.

Le cachet du Groupe Nadau est fixé à 9 500 € TTC.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'organiser le 11 juin 2022 un concert du Groupe NADAU avec une première partie assurée par les « Passerons », enfants danseurs du groupe Los Seuvetons de Lasseube.
- **DECIDE** de fixer le prix de vente du billet d'entrée au concert à :
 - 22 euros pour les adultes
 - 13 euros pour les enfants de 6 ans à 12 ans
- **DECIDE** d'accorder la gratuité du billet d'entrée pour les enfants de moins de 6 ans.

Communications du Maire

➤ **Compte rendu de la réunion avec La Poste**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dispositif « Maison de Services Au Public » a disparu au 31 décembre 2021. Notre MSAP est, par conséquent, redevenue au 1^{er} janvier 2022 un simple bureau de Poste.

Le 23 février 2022, La Poste est venue rencontrer la commune d'Ogeu-les-Bains pour évoquer le devenir de la présence postale sur notre territoire.

A court terme, soit à compter de juillet 2022, La Poste va réduire les horaires d'ouverture au public à raison de 18H/semaine contre 24H actuellement (soit d'une demi-journée).

Sur le moyen terme, La Poste sera libre de réduire à nouveau ces horaires en fonction de la fréquentation observée, sans pouvoir aller en dessous de 12H d'ouverture par semaine.

En complément, La Poste a invité la commune à réfléchir à s'orienter vers une des deux nouvelles formes de présence postale : l'agence postale communale ou le relais poste commerçant.

Monsieur le Maire a fait savoir au Conseil Municipal que le restaurant bar tabac Carrey pourrait être intéressé par le dispositif relais poste commerçant.

Le Conseil Municipal a fait part de son inquiétude à l'égard de la perte de certains services liée à la gestion bancaire pour les usagers.

Monsieur le Maire propose que La Poste vienne exposer, en séance plénière, aux membres du Conseil Municipal les différentes solutions s'offrant à la commune.

➤ **Compte rendu de la réunion avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**

Monsieur le Maire explique quand dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement public et viaires autour de l'école et du cimetière, la commune a rencontré le CAUE pour un accompagnement dans le recrutement d'un paysagiste-concepteur.

➤ **Problématique au city-stade : renforcement du pare-ballon.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la problématique rencontrée depuis l'installation du city-stade.

En effet, les jeunes utilisateurs de cet équipement sportif ne cessent d'envoyer le ballon chez le riverain. En outre, ils pénètrent sur son terrain privé, sans autorisation, malgré la présence d'un cheval et d'un chien.

Ainsi, pour assurer la tranquillité du riverain mais également la sécurité des jeunes vis-à-vis des animaux présents, la commune a sollicité 5 entreprises pour l'établissement de devis afin de compléter le pare-ballon existant.

➤ **Création de l'identité visuelle de la commune**

Dans le cadre du projet de refonte du site internet, la commune s'est interrogée sur l'opportunité de modifier et moderniser le logo de la commune.

Pour se faire, l'entreprise Bleu Juin d'Oloron a fait parvenir un devis pour la création de l'identité visuelle d'Ogeu-les-Bains pour un montant de 3 200€ HT.

Le Conseil Municipal valide ce devis et souhaite s'engager dans une réflexion de modification de la charte graphique communale.

➤ **Point sur l'organisation du Concert de Nadau**

Madame MENE-SAFFRANÉ donne le compte rendu au Conseil Municipal de la réunion du Comité de pilotage du Jeudi 17 février 2022 composé des membres de la commission Culture et Animations ainsi que des représentants des associations ogeuloises.

Pour rappel, le concert de Nadau se tiendra sur la commune le samedi 11 juin 2022.

Cette manifestation festive, conviviale et intergénérationnelle sera organisée de manière participative avec toutes les associations du village.

La coordination générale de l'évènement sera assurée par Claire SOLER, secrétaire générale de la commune.

Quant à l'organisation, le comité de pilotage a acté la création de groupes de travail et de référents issus du conseil municipal et des associations :

- BILLETTERIE-BUDGET : Marc OXIBAR / Claire SOLER
- LOGISTIQUE : Vincent LAGRAVE / Laurent ARRIUBERGE
- SÉCURITÉ : Olivier BRIZION / Serge CASSAGNEAU
- MOBILISATION BÉNÉVOLES : Nathalie VINCENZI / Manon TORRES / Vincent LAGRAVE
- COMMUNICATION : Fabienne MENE-SAFFRANÉ / Vincent PEYRUCQ / Corinne LAGRAVE
- BUVETTE-RESTAURATION : Laura PEYRESAUBES / Corentin MILIN / Vincent LAGRAVE

La prochaine réunion du COPIL se tiendra le mercredi 9 décembre 2022 à 18h30 à la mairie.

➤ **Course de LA PASSEM !**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Passem passera le samedi 4 juin 2022 sur notre commune.

LA PASSEM ! est une course qui se tient tous les deux ans à travers le territoire de Gascogne (Béarn, Bigorre, Landes, Bas-Audour) et qui a pour but de recueillir des fonds qui sont ensuite reversés à des projets œuvrant pour la transmission et la valorisation de la langue occitane.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'achat de kilomètres sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour soutenir les actions de cette association.

➤ **Proposition de la société de chasse d'organiser une journée citoyenne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la société de chasse d'Ogeu-les-Bains d'organiser une journée citoyenne pour nettoyer les berges du gave.

Monsieur le Maire doit rencontrer dans les prochains jours les membres de la société de chasse pour l'organisation de cet évènement.

Ogeu-les-Bains, le 15 mars 2022

Le Maire,

Marc OXIBAR

